

Département : ISERE Arrondissement : GRENOBLE Commune de Veurey-Voroize	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ANNEE 2020 N° 2020-81
---	---

L'an deux mille vingt le quatorze décembre, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Pascale Rigault Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 décembre 2020

PRESENTS : P.RIGAULT, P.MONIER, G.JULLIEN, JM. QUINODOZ, E GUTEL, P.HERAUD, S LE MAUFF, C.ZWOLAKOWSKI, V.EUGENE, JM MAY, A. PIERRE, D BRET DREVON, C CAPELLARO, B PEZET, M DETROYAT

ABSENTS EXCUSES :

a été élue secrétaire : J. EUGENE



N° 81/ 2020 : Convention achats énergie

Dans le cadre de l'ouverture du marché de l'électricité et du gaz naturel à la concurrence et afin de se mettre en conformité avec le droit européen, certains tarifs réglementés de vente ont disparu.

Les collectivités doivent ainsi assurer leur fourniture de gaz et d'électricité par un contrat en tarif de marché en se conformant à l'obligation de mise en concurrence. Sur cette thématique complexe, TE38 apporte à ses membres son expertise juridique et technique, en mutualisant les ressources et les moyens. C'est pourquoi il a constitué un groupement d'achat d'énergies dont il assure la coordination, ouvert à toutes les entités publiques de l'Isère.

La commune de Veurey Voroize participe au groupement de TE 38 (ex SEDI), il est proposé au conseil de renouveler cette participation afin de profiter des achats groupés (gaz).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser Mme. le Maire à signer les pièces afférentes.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

Fait et délibéré à Veurey Voroize, le 15 décembre 2020

Pascale RIGAULT, Maire de VEUREY VOROIZE



Département : ISERE Arrondissement : GRENOBLE Commune de Veurey-Voroize	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ANNEE 2020 N° 2020-81
---	---

L'an deux mille vingt le quatorze décembre, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Pascale Rigault Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 décembre 2020

PRESENTS : P.RIGAULT, P.MONIER, G.JULLIEN, JM. QUINODOZ, E GUTEL, P.HERAUD, S LE MAUFF, C.ZWOLAKOWSKI, V.EUGENE, JM MAY, A. PIERRE, D BRET DREVON, C CAPELLARO, B PEZET, M DETROYAT

ABSENTS EXCUSES :

a été élue secrétaire : *V. EUGENE*



N° 81/ 2020 : Convention achats énergie

Dans le cadre de l'ouverture du marché de l'électricité et du gaz naturel à la concurrence et afin de se mettre en conformité avec le droit européen, certains tarifs réglementés de vente ont disparu.

Les collectivités doivent ainsi assurer leur fourniture de gaz et d'électricité par un contrat en tarif de marché en se conformant à l'obligation de mise en concurrence. Sur cette thématique complexe, TE38 apporte à ses membres son expertise juridique et technique, en mutualisant les ressources et les moyens. C'est pourquoi il a constitué un groupement d'achat d'énergies dont il assure la coordination, ouvert à toutes les entités publiques de l'Isère.

La commune de Veurey Voroize participe au groupement de TE 38 (ex SEDI), il est proposé au conseil de renouveler cette participation afin de profiter des achats groupés (gaz).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser Mme. le Maire à signer les pièces afférentes.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

Fait et délibéré à Veurey Voroize, le 15 décembre 2020

Pascale RIGAULT, Maire de VEUREY VOROIZE

Département : ISERE Arrondissement : GRENOBLE Commune de Veurey-Voroize	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ANNEE 2020 N° 2020-82
---	---

L'an deux mille vingt le quatorze décembre, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Pascale Rigault Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

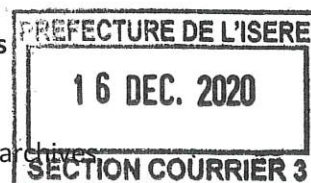
Date de convocation du Conseil Municipal : 7 décembre 2020

PRESENTS : P.RIGAULT. P.MONIER, G.JULLIEN, JM. QUINODOZ, E GUTEL, P.HERAUD, S LE MAUFF, C.ZWOLAKOWSKI, V.EUGENE, JM MAY, A. PIERRE, D BRET DREVON, C CAPELLARO, B PEZET, M DETROYAT

ABSENTS EXCUSES :

a été élue secrétaire : *V. EUGENE*

N° 82/ 2020 : PV élimination archives



Vu les articles L211-1 et L211-4 du code du patrimoine définissant les archives

Vu l'article L212-11 qui s'applique aux communes de moins de 2000 habitants,

Considérant la nécessité de faire un tri et déposer au pilon des archives dépassés de dates notamment celles liés à la comptabilité publiques factures >10 ans, et celles liés à l'urbanisme.

Mme le Maire demande au conseil de bien vouloir valider la procédure d'élimination en lien avec les archives départementales.

Elle propose de valider l'estimation des 5 mètres linéaires faite par les services.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser Mme. le Maire à signer les pièces afférentes.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

Fait et délibéré à Veurey Voroize, le 15 décembre 2020

Pascale RIGAULT, Maire de VEUREY VOROIZE



Département : ISERE Arrondissement : GRENOBLE Commune de Veurey-Voroize	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ANNEE 2020 N° 2020-82
--	--

L'an deux mille vingt le quatorze décembre, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Pascale Rigault Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 décembre 2020

PRESENTS : P.RIGAULT. P.MONIER, G .JULLIEN, JM. QUINODOZ, E GUTEL, P.HERAUD, S LE MAUFF, C.ZWOLAKOWSKI, V.EUGENE, JM MAY, A. PIERRE, D BRET DREVON, C CAPELLARO, B PEZET, M DETROYAT

ABSENTS EXCUSES :

a été élue secrétaire ; *V. EUGENE*

N° 82/ 2020 : PV élimination archives



Vu les articles L211-1 et L211-4 du code du patrimoine définissant les archives

Vu l'article L212-11 qui s'applique aux communes de moins de 2000 habitants,

Considérant la nécessité de faire un tri et déposer au pilon des archives dépassés de dates notamment celles liés à la comptabilité publiques factures >10 ans, et celles liés à l'urbanisme.

Mme le Maire demande au conseil de bien vouloir valider la procédure d'élimination en lien avec les archives départementales.

Elle propose de valider l'estimation des 5 mètres linéaires faite par les services.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser Mme. le Maire à signer les pièces afférentes.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

Fait et délibéré à Veurey Voroize, le 15 décembre 2020

Pascale RIGAULT, Maire de VEUREY VOROIZE